

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1/SG/CG portant réglementation dans le Territoire Français des Afars et des Issas du logement des fonctionnaires et agents affectés dans les services territoriaux ainsi que des avantages en nature auxquels ils peuvent prétendre

n° 74-1/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
2 janvier 1974

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro
25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

La retenue de logement prévue à l'article 8 de l'arrêté n°282/SG/CG du 28 février 1968 est portée à 5 % pour compter du 1er janvier 1974.